

REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE

43, route Georges Sand

03380 LA CHAPELAUDE

MAITRE D'OUVRAGE

Com-Com du pays d'Huriel
6, rue des Calaubys
03480 HURIEL

Lot n°4

PLATRERIE PEINTURE-SOLS SOUPLES

CCTP

ARCHITECTE :

S. PICHON
8, bd Charles Louis Philippe
03000 - MOULINS
Tél : 04.70.34.20.19 Fax : 04.70.35.27.45

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

Cyrille MARINIER
7 rue Marie Laurencin
03400 YZEURE
Tél : 04-70-20-11-88 Fax : 04-70-20-83-27
Mél : c.mari@wanadoo.fr

Dossier	25/17
Date	20/12/2017
Phase	DCE
Indice	

SOMMAIRE

	PLATRERIE PEINTURE-SOLS SOUPLES	1
4.1	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	4
4.1.1	GENERALITES.....	4
4.1.2	DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS.....	4
4.1.3	OBSERVATIONS	4
4.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER.....	4
4.1.5	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR	4
4.1.6	NETTOYAGE DU CHANTIER	4
4.1.7	OBSERVATIONS GENERALES	4
4.1.8	ECHAFAUDAGES	4
4.1.9	INTERPRETATION ET VALEUR DE LA DPGF	4
4.2	PRESCRIPTIONS PLATRERIE	5
4.2.1	GENERALITES.....	5
4.2.2	OBSERVATIONS GENERALES	5
4.2.3	TRACES ET IMPLANTATIONS.....	5
4.2.4	TRAIT DE NIVEAU	5
4.2.5	MISE EN OEUVRE.....	5
4.2.6	NOTA SUR HABILLAGE DE GAINÉ.....	5
4.2.7	NETTOYAGE.....	5
4.2.8	GENERALITES SUR LES MONTAGES A BASE D'ELEMENTS EN PLAQUES DE PLATRE	5
4.2.9	CLASSEMENT DES LOCAUX HUMIDES.....	6
4.3	PRESCRIPTIONS PEINTURE	6
4.3.1	OBSERVATIONS GENERALES	6
4.3.2	ECHANTILLONS	6
4.3.3	CONTROLES - PREPARATIONS	6
4.3.4	GARANTIES.....	7
4.3.5	CONTROLE.....	7
4.3.6	CONTENU DES TRAVAUX.....	7
4.3.7	RYTHME DES TRAVAUX	7
4.3.8	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX.....	7
4.4	PRESCRIPTIONS FAUX-PLAFONDS.....	7
4.4.1	GENERALITES TRAVAUX.....	7
4.4.2	HAUTEURS SOUS PLAFONDS	7
4.4.3	DISPOSITIONS PARASISMQUES.....	7

4.4.4	EMPLACEMENTS	8
4.5	PRESCRIPTIONS SOLS SOUPLES	8
4.5.1	OBSERVATIONS GENERALES	8
4.5.2	RECEPTION DES SUPPORTS.....	8
4.5.3	TEMPERATURE DE STOCKAGE ET DE POSE	8
4.5.4	CALCUL DES QUANTITES.....	8
4.5.5	PROTECTION	8
4.5.6	AVIS TECHNIQUES ET FICHES TECHNIQUES.....	8
4.5.7	CONTENU DES TRAVAUX.....	9
4.5.8	ENTRETIEN	9
4.6	DOUBLAGES DE PAROIS	9
4.7	CLOISONS OSSATURE METALLIQUE	9
4.8	PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE.....	10
4.9	FAUX PLAFONDS LOCAUX HUMIDES.....	11
4.10	FAUX PLAFONDS ACOUSTIQUES	11
4.11	ISOLATION THERMIQUE	12
4.12	DIVERS.....	12
4.13	PEINTURE SUR BOISERIES	12
4.14	PEINTURE SUR METAL	13
4.15	PEINTURE SUR TUYAUTERIES	14
4.16	PEINTURE SUR PVC	14
4.17	PEINTURE SUR PLAFONDS (T.V.A. : 20%)	14
4.18	PEINTURE SUR PAROIS.....	15
4.19	FAIENCES	15
4.20	SOLS EN LES.....	15
4.21	RAVALEMENT FACADE SUR RUE	17
4.22	NETTOYAGE SOIGNE DES LOCAUX.....	19

Code	Désignation
4.1	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
4.1.1	GENERALITES
	<p>L'entrepreneur examinera tous les plans contractuels et lira les C.C.T.P. de l'ensemble des lots, il n'ignore rien de leurs conséquences. En cas de doute concernant un lot ou une prestation, l'Entrepreneur devra demander à consulter le ou les C.C.T.P. des lots correspondants qui seront à sa disposition dans les bureaux du Maître d'Ouvrage.</p>
4.1.2	DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS
	<p>Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ; ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.</p> <p>Lorsque les références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement le texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.
4.1.3	OBSERVATIONS
	<p>Le C.C.T.P. a pour objet de renseigner au maximum l'entrepreneur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation. L'entrepreneur devra réaliser sans exception tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.</p>
4.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER
	<p>L'installation du chantier est à la charge du lot 2 GROS OEUVRE. Mais l'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir en outre:</p> <ul style="list-style-type: none">-Les prestations du compte prorata, :-Fourniture et amenée à pied d'Œuvre, installation et évacuation de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution,-L'adaptation de l'échafaudage pour ses propres travaux, ainsi que les échafaudages complémentaires nécessaires à la parfaite exécution de ses travaux,-Les installations de sécurité : garde-corps, filins si nécessaires,-La mise hors chantier immédiate des matériaux ou éléments préfabriqués défectueux ou refusés par le Maître d'Œuvre-Les sujétions dues à la présence d'autre corps d'état sur le chantier-La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillages .
4.1.5	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR
	<p>L'entrepreneur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document. Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité, les matériaux et déterminer le mode de mise en oeuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs. Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu d'apporter à l'Architecte l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération. Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constatées dans les documents qui lui sont remis par l'Architecte.</p>
4.1.6	NETTOYAGE DU CHANTIER
	<p>Toutes zones dans lesquelles des travaux ont été effectués y compris les installations de chantier et les aires de stockage devront être nettoyées et remises dans leur état d'origine dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de l'achèvement des travaux, faute de quoi le Maître d'Œuvre fera exécuter des opérations de nettoyage et de remise en état par une entreprise de son choix.</p>
4.1.7	OBSERVATIONS GENERALES
	<p>L'entreprise devra avoir apprécié les difficultés d'exécution des travaux à pied d'œuvre et devra la réception des espaces sur lesquels elle doit intervenir avant tout début d'intervention.</p>
4.1.8	ECHAFAUDAGES
	<p>Les prix sont réputés comprendre tous les dispositifs nécessaires à l'exécution des ouvrages tels que bâchage, échelles, échafaudages, levage des matériaux, manutentions, protections des employés et des ouvrages existants.</p>
4.1.9	INTERPRETATION ET VALEUR DE LA DPGF
	<p>Le quantitatif n'étant pas une pièce contractuelle, celui-ci devra être vérifié par l'entreprise adjudicatrice avant la remise de son offre. Toutes les quantités sont données aux mesures théoriques (sans coefficient de coupes, chutes...) Le marché est du type global et forfaitaire.</p> <p>La cadre de décomposition du prix global et forfaitaire annexé au dossier de consultation pour tous les corps d'états est fourni à l'entreprise à titre indicatif et n'engage ni la Maîtrise d'oeuvre, ni la maîtrise d'ouvrage. Il appartient à l'entrepreneur de procéder à la vérification des quantités fournies.</p> <p>Pour présenter son offre, l'entreprise utilisera obligatoirement la décomposition annexée au dossier de consultation, (soit papier, soit Excel), la colonne "Qté entr." lui servant à inscrire sa propre quantité en cas de discordance; les montants figurant à l'acte d'engagement tiendront compte des quantités de l'entreprise. Dans le cas où il n'estimerait pas nécessaire d'apporter de correctifs ou de compléments, les quantités proposées seront considérées acceptées forfaitairement par l'Entrepreneur.</p>

Code	Désignation
	<p>En se servant de la décomposition annexée au dossier de consultation sans y apporter des corrections, l'entreprise entérine, de fait les chiffres proposés et les accepte. Dans ce cas, aucune augmentation du marché ne pourra être revendiquée, (marché global et forfaitaire).</p>
	<p>NOTA IMPORTANT sur la DPGF fournie éventuellement sous format Excel :</p>
	<p>La DPGF étant réalisée avec un logiciel spécifique, sa fourniture en format tableur Excel ne peut être qu'une transformation.</p>
	<p>S'agissant de transfert informatique élaboré à partir de passerelles entre différents logiciels il est possible que certains dysfonctionnements apparaissent et soient causes d'écritures erronées (reports, formules erronées, non prise en compte de certains montants ou récapitulatif...). C'est pourquoi l'entreprise est invitée à vérifier sa soumission tableur avec celle remise en format PDF ou papier.</p>
4.2	PRESCRIPTIONS PLATRERIE
4.2.1	GENERALITES
	<p>Les matériels et procédés proposés seront obligatoirement sanctionnés par un avis technique.</p>
	<p>Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission. L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par le Maître d'Oeuvre. Pour tous les produits ou complexes isolants, l'entreprise devra fournir, à l'appui de son offre, le classement ACERMI.</p>
4.2.2	OBSERVATIONS GENERALES
	<p>Une visite sera effectuée sur place avant tout commencement d'exécution afin de déceler les altérations ou imperfections éventuelles des subjectiles et de signaler aux Maîtres d'Oeuvre, les malfaçons qui doivent être reprises. A défaut, l'entreprise sera réputée avoir acceptée le support sans réserve.</p>
	<p>Les stockages des matériaux seront en tout point conformes aux prescriptions des fabricants.</p>
4.2.3	TRACES ET IMPLANTATIONS
	<p>Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalables des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait.</p>
4.2.4	TRAIT DE NIVEAU
	<p>Dans le cas de revêtements de sol scellés ou chapes flottantes, le trait de niveau existant sur le gros-oeuvre sera reproduit sur les éléments de doublages par le présent lot.</p>
4.2.5	MISE EN OEUVRE
	<p>Préalablement à toute intervention, l'entreprise exécutera les calfeutrements en périphérie des menuiseries des grandes salles de l'extension. Les travaux seront effectués suivant les prescriptions du fabricant, y compris dans l'utilisation de tous les accessoires et fixations préconisés.</p>
4.2.6	NOTA SUR HABILLAGE DE GAINÉ
	<p>Pour les ouvrages d'habillage de gaines mises en oeuvre par les lots techniques, la section indiquée dans le CCTP est la section de la gaine et non de l'habillage.</p>
4.2.7	NETTOYAGE
	<p>Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot, ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.</p>
4.2.8	GENERALITES SUR LES MONTAGES A BASE D'ELEMENTS EN PLAQUES DE PLATRE
	<p>Toutes les plaques mises en oeuvre devront justifier du classement A2-s1,d0.</p>
	<p>Les cloisons proviendront de chez PLACOPLATRE, LAFARGE, KNAUF ou équivalent.</p>
	<p>Les ossatures métalliques en acier galvanisé seront composées de rails, montants, traverses et encadrement de portes, module d'inertie, entraxe et implantation simple ou double suivant hauteurs sous plafonds et performances demandées.</p>
	<p>Les dispositions constructives concernant les doublages collés de grande hauteur seront respectées.</p>
	<p>Les montants des doublages sur rails seront raidis contre les parois avec des profilés de reprise suivant un entraxe régulier permettant une parfaite tenue sur les grandes hauteurs.</p>
	<p>Les joints entre les plaques ainsi que les raccords entre les plaques et les cloisons ou plafonds, seront traités par bandes collées suivant l'avis technique y compris tous travaux de dissimulation de bandes par enduit de finition.</p>
	<p>Arrêts en angles traités par retour de plaque et bandes armées collées.</p>
	<p>Sujétions de jonctions en angles rentrants et saillants, arêtes métalliques dans les angles, bandes armées collées.</p>
	<p>Sujétions pour retours par plaques découpées, sur têtes de cloisons, en tableaux maçonnerie et sur épaisseur du complexe en entourage de baies.</p>
	<p>Sciages, découpes, réservations et ajustages.</p>
	<p>Sujétions de raccordement contre les menuiseries avec collage en plein sur la périphérie.</p>
	<p>Sujétions pour incorporation de fourreaux électriques en coordination avec l'entreprise d'électricité.</p>
	<p>Les percements pour les luminaires encastrés.</p>
	<p>Incorporation de renforts pour fixation d'éléments d'autres corps d'états, blocs-portes, lisses main courante, pare-chocs, radiateurs, barres de maintien, appareils sanitaires, divers accessoires,</p>
	<p>Tous les parements, chants et retours recevront une couche de primaire d'impression y/c ponçage,</p>

Code	Désignation
	<p>L'entrepreneur sera tenu de respecter en tous points l'avis technique correspondant aux matériaux utilisés tant pour la mise en oeuvre de ces matériaux que pour leur choix (plaques, colles, bandes de liaison, etc.).</p> <p>Les dispositions constructives préconisées par les fabricants seront respectées, aussi bien pour les performances phoniques que thermiques.</p> <p>Les dispositions constructives préconisées par les fabricants seront respectées pour les montage coupe-feu et notamment pour les liaisons: - sol/cloisons -plafonds/cloisons -planchers/cloisons -doublages/cloisons -cloisons/cloisons.</p> <p>Ces prestations, non répétées à chaque article, sont réputées incluses aux prix de l'offre.</p> <p>Lorsque qu'une plaque HD est requise, et dans le cas des cloisons à doubles plaques, seule la plaque en face externe sera HD et sur 2.50 m ht. Même disposition pour les plaques hydrofuges et plaques à classement M0 sauf que la plaque sera toute hauteur sous faux-plafonds.</p> <p>Les parois résistantes au feu devront être montées jusque sous couverture, les plafonds résistants au feu devront être prolongés jusqu'en façade.</p>
4.2.9	<p>CLASSEMENT DES LOCAUX HUMIDES</p> <p>En pièces humides, la protection du pied de cloisons ainsi que les dispositions de montage seront assurées suivant les prescriptions du fabricant pour un classement de locaux EC.</p> <p>Concernes les locaux répertoriés au DTU 25.41 - 25.42 et amendements conforme aux nouvelles dispositions techniques 2003 et notamment ; salles de bains, bains collectifs, vestiaires, sanitaires collectifs, etc...</p>
4.3	<p>PRESCRIPTIONS PEINTURE</p>
4.3.1	<p>OBSERVATIONS GENERALES</p> <p>Une visite sera effectuée sur place avant tout commencement d'exécution afin de déceler les altérations ou imperfections éventuelles des subjectiles et de signaler aux Maîtres d'Oeuvre, les malfaçons qui doivent être reprises. A défaut, l'entreprise sera réputée avoir acceptée le support sans réserve.</p> <p>Les stockages des matériaux seront en tout point conformes aux prescriptions des fabricants.</p> <p>Les prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">-les essais de peinture et de teintes à la demande du Maître d'Oeuvre,-les rechapissages, sujétions de polychromie,-les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais,-les précautions à prendre pendant les travaux pour protéger toutes les parties ne recevant pas de peinture ou d'enduit,-les nettoyer en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc.)....
4.3.2	<p>ECHANTILLONS</p> <p>A la demande du Maître d'Oeuvre, tous les échantillons nécessaires aux choix des teintes et à l'aspect final des différentes peintures seront fournis au chantier, sur les matériaux sur lesquels doivent être réalisés les travaux.</p> <p>Dans le cas où une marque différente a été utilisée, l'entrepreneur devra fournir le tableau de correspondance des teintes avec le choix de base.</p> <p>L'entrepreneur devra procéder à toutes les retouches et mises au point de ces échantillons jusqu'à l'accord définitif du maître de l'ouvrage et du maître d'oeuvre.</p>
4.3.3	<p>CONTROLES - PREPARATIONS</p> <p>L'entrepreneur devra s'assurer que pour l'ensemble de son travail il n'y aura pas d'incompatibilité entre les supports et les produits employés. Dans le cas où des ouvrages métalliques seraient livrés avec une protection anti-rouille déjà exécutée, l'entrepreneur procédera à un examen et s'assurera de la compatibilité des peintures avec les produits anti- rouille appliqués, et le cas échéant, signalera au maître d'oeuvre les malfaçons qui devront être reprises.</p> <p>Il sera du, sans avoir à le rappeler à la désignation des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none">-les dégraissages, brossages, ponçage, masticage et époussetages de l'ensemble des subjectiles,-les couches d'impression, notamment : couche d'impression isolante sur les ouvrages en béton ou en ciment,-les noeuds des résineux devront être isolés à la gomme laque,-couche de primaire anti-rouille sur l'ensemble des éléments en métal ferreux ou non ferreux le nécessitant, et ce, avant la pose de ces ouvrages.-emploi d'échelles et échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux,-pose et repose des quincailleries,-repose des éléments de menuiserie après peinture sera due par l'entreprise du présent lot et sera effectuée avec soin. Si des éléments de menuiseries sont détériorés, leur réfection sera due par l'entreprise.

Code	Désignation
4.3.4	GARANTIES Toutes les peintures mises en oeuvre devront être couvertes par les garanties légales de deux ans.
4.3.5	CONTROLE Les opérations de contrôle seront réparties de la façon suivante : A) dépôt d'échantillons B) contrôle de la livraison C) contrôle en cours des travaux D) contrôle des travaux E) réception des travaux Ces opérations successives seront exécutées conformément aux prescriptions du C.S.T.B. Cahier des Clauses Spéciales. Préalablement à toute exécution des travaux, les échantillons des produits devront être déposés par l'Entrepreneur à cet effet, pour permettre les opérations : essais à la charge de l'Entreprise.
4.3.6	CONTENU DES TRAVAUX Les prix remis par l'Entrepreneur devront comprendre : -Tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des prestations. -La protection de tous les ouvrages existants sur le chantier -L'exécution d'échantillons témoins suivant coloris choisi par le Maître de l'Ouvrage et l'Architecte. -L'impression des menuiseries avant leur pose, prestations à exécuter soit à l'atelier de menuiserie, soit sur le chantier si les conditions de stockage le permettent. -Les raccord de peinture nécessaires à la suite d'un ajustage des menuiseries.
4.3.7	RYTHME DES TRAVAUX Dès la présentation des premiers échantillons de menuiseries, le PEINTRE intervient sur le chantier. Il est en principe tenu de peindre au fur et à mesure des besoins. Par souci d'économie, il pourra être admis par l'Architecte, à la demande du PEINTRE, que les périodes de peinture soient groupées en ayant pour conséquence que le PEINTRE aura à gratter soigneusement la rouille qui aurait pu apparaître sur les parties métalliques et à exécuter ses impressions. Aucune couche ne devra être appliquée sans que la précédente ait été dûment reconnue par l'Architecte. Pour permettre un contrôle rigoureux de tous les instants, chaque couche aura une tonalité légèrement différente de celle qui précède et de celle qui suit.
4.3.8	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX L'Entrepreneur prendra toutes dispositions nécessaires pour la préservation des ouvrages limitrophes. Ces produits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués. Ces travaux comportant également, obligatoirement, le rebouchage des trous, le calfeutrement des moulures, chanfrein, plinthes, etc... Ces matériaux devront être compatibles avec le subjectile à recouvrir et compatibles entre eux. L'Entrepreneur devra procéder au dégraissage et brossage des fers avant toute couche primaire, s'il y a lieu. L'Entrepreneur procédera au brossage et à l'application d'un enduit repassé et poncé sur les boiseries selon l'aspect que l'on souhaite obtenir. Dans tous les cas, l'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra être faite : -ni par température ambiante inférieure à + 5 C, -ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations, -ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés. Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit sera débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc... ainsi que des graffitis divers. Les peintures et vernis devront, et en cours d'emploi, être maintenus dans un parfait état d'homogénéité (enlèvement des peaux superficielles, brassage et tamisage). Ces produits seront entreposés dans un local à la disposition de l'Entrepreneur. La température ambiante ne devra être inférieure à + 5 C. En plus des travaux normalement prévus, la surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante, le film décoratif de la peinture devra présenter un aspect uniforme et sans grain.
4.4	PRESCRIPTIONS FAUX-PLAFONDS
4.4.1	GENERALITES TRAVAUX Les matériaux et procédés proposés seront obligatoirement sanctionnés par un avis technique favorable du C.S.T.B. Avant tout début d'intervention, l'entreprise devra la réception des supports. Les tolérances de pose en planéité, équerrage et flèche devront en tout point être conformes aux D.T.U. En cas de surcharges hors normes, l'entreprise devra fournir à l'agrément de l'architecte et du bureau de contrôle, les calculs des suspentes et des profils supports. L'entreprise devra l'exécution de tous les trous engravures et feuillures pour scellements, fixations et la mise en place des éléments de plafond ainsi que tous les rebouchages après pose. L'ensemble des éléments métalliques, pièces de fixation, visserie seront inoxydables par galvanisation ou électro-zinguage. L'offre de l'entreprise et les plans de calepinage devront tenir compte de toutes les sujétions de calepinage, de découpes et de mise en oeuvre dues à l'encastrement ou en applique d'éléments tels que luminaires, bouches d'aération, grilles de ventilation, crépines d'incendie, etc... Les suspentes et les fixations des éléments de plafonds suspendus seront réaliser de façon à éviter les risques de chutes par l'emploi de suspentes classées A1.
4.4.2	HAUTEURS SOUS PLAFONDS Les hauteurs sous plafonds seront variables en fonction des poutres et embarras des canalisations.
4.4.3	DISPOSITIONS PARASISMQUES Extrait du DTU 58.1 à respecter.

Code	Désignation
	<p>6.10 Pose en zone de sismicité non nulle Dispositions parasismiques principales : .Tous les profils de rive doivent avoir une aile d'appui d'au moins 30 mm. .Toutes les traversées du plafond suspendu (colonnes, sprinklers,...) et les appareils supportés de manière indépendante doivent être considérés comme rive et traités comme telles. .La première suspente de chaque porteur doit être fixée à 200 mm maximum du mur ou de la cloison. .Les entretoises découpées s'appuyant sur la rive, de longueur supérieure à 300 mm, doivent être maintenues verticalement (+/- 10°) par un fil d'acier d'au moins 2,5 mm de diamètre ou tout autre dispositif évitant leur chute. .L'extrémité des porteurs, entretoises et des panneaux doit reposer sur la rive avec un jeu, entre l'extrémité et le mur ou la pénétration, de 8 à 10 mm. .Tous les accessoires reposant sur le plafond suspendu doivent être fixés rigidement sur l'ossature du plafond. .Pour des surfaces supérieures à 15 m2 et pour tous les 15 m2 commencés, un double contreventement pour chacune des 2 directions : celle des porteurs et celle perpendiculaire à ceux-ci.</p>
4.4.4	<p>EMPLACEMENTS En fonction des zones et bâtiments l'entrepreneur devra veiller à la parfaite adaptation sous ouvrages porteurs et en tenir compte dans ses prix unitaires. Les percements pour luminaires encastrés sont à la charge du présent lot.</p>
4.5	<p>PRESCRIPTIONS SOLS SOUPLES</p>
4.5.1	<p>OBSERVATIONS GENERALES Les matériels et procédés proposés seront obligatoirement sanctionnés par un avis technique.</p>
4.5.2	<p>RECEPTION DES SUPPORTS Avant exécution des travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état devra la vérification des niveaux, de la planimétrie, du séchage, de résistance, de non fissuration, de propreté et des conditions de bonne adhérence pour réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir. Toutes dispositions non conformes aux prescriptions seront précisées par écrit à l'Architecte.</p> <p>Rappel : L'état de surface du support doit être lisse et conforme au D.T.U., coffrage soigné. Les tolérances maximales seront de : 7 mm à la règle de 2 m en cas de chape incorporée, 5 mm à la règle de 2 m en cas de chape rapportée, 2 mm à la règle de 0.20 m.</p> <p>En cas d'imperfections constatées, les mises en conformité sont à la charge du corps d'état responsable du support. Les produits de reprises auront des qualités au moins équivalentes à celles demandées pour le support.</p> <p>En cas de fissuration même faible en dalle, l'entrepreneur devra faire réaliser par l'entreprise de gros-oeuvre une étanchéité préalable pour éviter que l'eau restant dans la fissure après séchage de surface du ragréage, ne provoque des désordres après mise en chauffe et devra vérifier la comptabilité des produits de ragréage. -fissurations importantes : ouverture avec disque et remplissage au mortier de résine, -fissurations légères : étanchéité par film hydrofuge appliqué au pinceau.</p> <p>L'entreprise devra fournir durant la période de préparation les AVIS TECHNIQUES en cours de validité pour les ragréages suivant chaque type de support et les revêtements.</p>
4.5.3	<p>TEMPERATURE DE STOCKAGE ET DE POSE Les divers revêtements collés seront stockés et posés dans les conditions de température et d'hygrométrie correspondant aux prescriptions des fabricants. L'entreprise devra respecter strictement les temps de gommage et les températures minimales de pose et obtenir de la commission de compte-prorata la mise en chauffe des locaux si nécessaire.</p> <p>L'entreprise devra contrôler avant pose le degré d'humidité des supports afin d'assurer une pose dans les conditions requises au DTU et normes en vigueur. A l'issue de son contrôle il devra rendre compte au Maître d'Oeuvre du résultat de sa mesure.</p>
4.5.4	<p>CALCUL DES QUANTITES Les surfaces des différents revêtements seront calculées "en surface libre" mise en oeuvre. Les prix comprendront tous les travaux, accessoires, déchets, pertes, fournitures, arasements, finition, etc...</p>
4.5.5	<p>PROTECTION Un nettoyage complet des traces de colle ou d'enduit ainsi que toutes protections des sols jusqu'à la livraison des bâtiments est du par le titulaire du présent corps d'état.</p> <p>Nota : toutes taches de ragréage ou de colle sur les revêtements muraux ou peintures donnera lieu aux travaux de réfection correspondants : ces travaux seront évalués par l'entreprise titulaire du corps d'état Plâtrerie-Peinture et seront effectués par elle seule et à la charge du corps d'état Sols Collés.</p>
4.5.6	<p>AVIS TECHNIQUES ET FICHES TECHNIQUES Chaque entreprise devra impérativement fournir en 4 exemplaires à la première réunion de chantier, les AT (avis techniques) ou les fiches techniques en vigueur de tous les matériaux mis en oeuvre.</p>

Code	Désignation
4.5.7	<p>CONTENU DES TRAVAUX</p> <p>L'Entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le nettoyage des sols avant travaux proprement dits,-Les découpes et travaux de finition autour des poteaux, cloisons, bâtis, gaines, tuyauteries (les appareils sanitaires seront posés après faïences et carrelages).-Le nettoyage après coulage des joints-La protection nécessaire avant, pendant et après la pose des revêtements jusqu'à réception.-La présentation d'échantillons avant pose, pour agrément par le Maître de l'Ouvrage ou l'Architecte.-Le changement de revêtement de sol se fera au milieu de la feuillure des portes.
4.5.8	<p>ENTRETIEN</p> <p>L'entrepreneur devra fournir les instructions d'entretien destinées aux usagers. Entretien journalier, nettoyage ou rénovation éventuelle, détachage.</p> <p>Coloris : Le choix des coloris par le Maître d'Oeuvre pourra être fait dans toute la gamme proposée par le fabricant sauf stipulations particulières contenues dans le C.C.T.P.</p>
4.6	<p><u>DOUBLAGES DE PAROIS</u></p>
4.6.1	<p>Doublages sur rail</p> <p>Cloisons réalisées par le système plaques constituées d'une âme en plâtre renforcée sur chaque face par une feuille de carton, type BA 18 .</p> <p>Ces doublages seront constitués :</p> <ul style="list-style-type: none">-d'une ossature métallique en acier galvanisé, composée de rails et de montants, largeur suivant isolant thermique et hauteurs,-de plaques de plâtre décrites ci-dessus, vissées sur la face externe de l'ossature ,-dépoussiérage préalable des parements existants,-incorporation de renforts pour fixation d'éléments d'autres corps d'états, radiateurs, barres de maintien, appareils sanitaires, divers accessoires, <p>Les joints entre les plaques ainsi que les raccords entre les plaques et les cloisons ou plafonds, seront traités par bandes collées suivant l'avis technique y compris tous travaux de dissimulation de bandes par enduit de finition. Arrêts en angles traités par retour de plaque et bandes armées collées.</p> <p>Traitements de tous les parements, chants et retours par un primaire y/c ponçage,</p> <p>L'entrepreneur sera tenu de respecter en tous points l'avis technique correspondant aux matériaux utilisés tant pour la mise en oeuvre de ces matériaux que pour leur choix (plaques, colles, bandes de liaison, etc.).</p> <p>En pièces humides, la protection du pied de cloisons sera assurée suivant les recommandations du fabricant.</p> <p>Localisation : -pour doublage des parois périphériques neuves, -fermeture d'ancien placard cabinet 4.</p>
4.6.2	<p>Isolant thermique sur parois extérieures</p> <p>Mise en place entre les montants de cloison d'une fibre minérale type GR 32 ou équivalent contrecollé d'un papier kraft d'une épaisseur de 140 mm avec pare-vapeur. R = 4.35 m²C/W</p> <p>Localisation : -pour isolation des parois périphériques ci-dessus donnant sur l'extérieur.</p>
4.6.3	<p>Doublages collés</p> <p>Réalisés par le système plaques constituées d'une âme en plâtre d'épaisseur 12.5 mm de type haute dureté.</p> <p>Ces doublages seront constitués :</p> <ul style="list-style-type: none">-de plaques décrites ci-dessus, collées sur les parements neufs, inclus préparations, <p>Les joints entre les plaques ainsi que les raccords entre les plaques et les cloisons ou plafonds, seront traités par bandes collées suivant l'avis technique y compris tous travaux de dissimulation de bandes par enduit de finition. Arrêts en angles traités par retour de plaque et bandes armées collées.</p> <p>Traitements de tous les parements, chants et retours par un primaire y/c ponçage, l'entreprise sera tenu de respecter en tous points l'avis technique correspondant aux matériaux utilisés tant pour la mise en oeuvre de ces matériaux que pour leur choix (plaques, colles, bandes de liaison, etc.).</p> <p>La protection du pied de cloisons sera assurée suivant les recommandations du fabricant.</p> <p>Localisation : -les maçonneries neuves non isolées (inclus face interne cage d'élèveur).</p>
4.7	<p><u>CLOISONS OSSATURE METALLIQUE</u></p> <p>L'entrepreneur respectera scrupuleusement le cahier des charges du fabricant pour la mise en oeuvre, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none">-ossature métallique en acier galvanisé, composée de rails, , montants et encadrement de portes, module d'inertie, entraxe et implantation simple ou double suivant hauteurs sous plafonds et performances demandées,-plaques de plâtre, vissées sur chaque face de l'ossature à raison d'1 ou 2 plaques par face suivant conception de la cloison, en respectant le classement au feu M1 ou M0,-toutes les plaques de plâtre d'épaisseur 13 mm et 18 mm en parements situés côté pièce seront traités en haute dureté,-incorporation de renforts pour fixation d'éléments d'autres corps d'états, radiateurs, barres de maintien, appareils sanitaires, divers accessoires, en parfaite coordination avec les lots concernés,

Code	Désignation
	<p>L'étanchéité au sol et plafond sera assurée suivant les dispositions du fabricant, L'étanchéité a l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse a cellules fermées, L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement, Les joints seront traités suivant la technique et avec des produits préconisés par le fabricant. Ces cloisons seront toute hauteur de plancher béton à plancher béton. Pour les locaux situés sous charpente bois, les cloisons seront montées suivant dispositions soit jusqu'en sous face du plafond, ce dernier sera alors recoupé d'un trait de scie, soit arrêtées à 40 cm au-dessus du plafond. Traitement acoustique de la jonction entre les cloisons et les menuiseries filantes.</p> <p>Les dispositions constructives préconisées par le fabricant seront respectées, aussi bien pour les performances phoniques que thermiques,</p> <p>Les joints entre les plaques ainsi que les raccords entre les plaques et les cloisons ou plafonds, seront traités par bandes collées suivant l'avis technique y compris tous travaux de dissimulation de bandes par enduit de finition.</p> <p>Traitements de tous les parements, chants et retours par un primaire y/c ponçage,</p> <p>L'entrepreneur sera tenu de respecter en tous points l'avis technique correspondant aux matériaux utilisés tant pour la mise en oeuvre de ces matériaux que pour leur choix (plaques, colles, bandes de liaison, etc.). Toutes les plaques mises en oeuvre devront justifier du classement A2-s1,d0.</p> <p>Les dimensions des ossatures sont fournies à titre indicatif et devront être vérifiées par l'entrepreneur, notamment en ce qui concerne les hauteurs limites d'emploi et la résistance aux chocs recherchée.</p>
4.7.1	<p>Cloisons 98/48</p> <p>Cloisons réalisées par le système type 98/48, plaques constituées d'une âme en plâtre renforcée sur chaque face par une feuille de carton, type BA 13. 2 plaques vissées par face. Ossature simple ou double suivant les hauteurs (maxi env.4.60 m), largeur 48 mm. Incorporation de laine minérale ép. 45 mm pour complément d'isolation acoustique. DEGRE CF 1 H. Rw= 48 dB(A) avec isolation ci-avant.</p> <p>Localisation : -toutes les cloisons inclus impostes et meneaux de placards, toute hauteur sous plancher et rampants, -bouchement dans cloison existante au rez de chaussée cabinet 1 et r+1 entre cabinets 3-4.</p>
4.8	<p><u>PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE</u></p>
4.8.1	<p>Plafond REI 60 CF 1 H</p> <p>Fourniture et pose de plafonds PRF comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ossature métallique système feu avec tous accessoires du système, fixée sous plancher et charpente bois, -fourrures en acier galvanisé à chaud, nervuré, espacement suivant directives du fabricant, -2 plaques de plâtre PPF BA 15 à peindre épaisseur 15 mm, type M1 fixée sur les fourrures par vis autoperceuses, -sciages, découpes, réservations, -traitement des joints entre plaques par bandes d'armatures microperforées et enduit de finition, -raccordement avec doublages verticaux. <p>Degré CF 1 H pour l'ensemble du montage.</p> <p>Localisation : -rangements Rdc.</p>
4.8.2	<p>Plafond BA 13</p> <p>Fourniture et pose de plafonds comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ossature métallique avec tous accessoires du système fixée: .sous plancher bois, sous plancher béton, -fourrures en acier galvanisé à chaud, nervuré, espacement suivant directives du fabricant, -1 plaque de plâtre BA 13 à peindre, fixées sur les fourrures par vis autoperceuses, -sciages, découpes, réservations, -traitement des joints entre plaques par bandes d'armatures microperforées et enduit de finition, -raccordement avec doublages verticaux, -impression des parements. <p>Localisation : -attente 2, -placards, -élevateur.</p>
4.8.3	<p>Jouées et retombées pour habillages divers</p> <p>Réalisées en plaques de plâtre BA 18 sur ossature métallique avec joints traités.</p> <p>Localisation : -au droit de la cage d'escalier, -jouées de lanterneau.</p>

Code	Désignation
4.9	<u>FAUX PLAFONDS LOCAUX HUMIDES</u>
	<i>Localisation</i> : -sanitaires et rgt rez de chaussée.
4.9.1	600/600 locaux humides Le plafond sera constitué de panneaux Ecophon Cadence ou équivalent en épaisseur 20 mm de module 600x600 mm posé sur ossature Connect ou équivalent en acier galvanisé C1 T de 24 mm, porteurs de 3,7 m suspendus tous les 1,2m par des suspentes réglables, entretoises de 1,2m ou 1,8m tous les 600 mm et entretoises de 0,6m. Les panneaux seront en laine de verre de forte densité, revêtus sur la face apparente d'un revêtement Plastyon PVC ou équivalent granité et sur la face cachée d'un voile de verre naturel. Le revêtement PVC rend la dalle étanche à la vapeur d'eau, à l'air et à la poussière. Performances acoustiques : Le plafond aura un coefficient d'absorption alpha w de 0,60 Isolation thermique : 0.60 m ² °C/W Accessibilité : Les panneaux sont démontables et flexibles. Entretien : Le plafond sera nettoyable au chiffon sec ou à l'éponge humide et supportera sans dommage des projections occasionnelles d'eau. Le revêtement sera inaltérable aux produits d'entretien courants. Rendement lumineux : Le plafond de couleur blanc aura un coefficient de réflexion de la lumière de 81 %. Résistance à l'humidité : Le plafond devra resté 100% stable en permanence sans flèche ni déformation, ni dégradation, dans un milieu contenant jusqu'à 95% d'humidité relative à 30° C. Réaction au feu : selon la norme NF EN 13501-1 classification - B - s3, d0 Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils apparents T de 24 mm conformément aux prescriptions du fabricant. -profilés porteurs fixés sous la structure en plancher bois, les fixations seront adaptées au support, compris toutes ossatures complémentaires nécessaires, -profilés entretoises , -l'ensemble forme un module de 600 x 600 mm et est suspendu au support existant à l'aide de suspentes appropriées réparties sur les profilés porteurs, -le système de suspension sera fonction de la hauteur libre entre élément porteur et comprendra tous les accessoires de fixation et de réglage (ossatures primaire et secondaire), -la finition en rive se fera à l'aide d'une cornière de couleur blanche. -les dalles auront un classement au feu M0, Ces plafonds seront démontables afin de permettre une visite des cheminements des différents fluides. L'entreprise inclura dans ses prix unitaires toutes les sujétions pour découpes au droit des poutres , passage de câbles, suspente de luminaires et luminaires, passage de tuyauteries, etc. ainsi que le remplacement éventuel de certaines plaques.
4.10	<u>FAUX PLAFONDS ACOUSTIQUES</u> Le plafond sera constitué de panneaux Ecophon Advantage bord A ou équivalent en ép. 15mm en module de 600 x 600 mm posé sur une ossature Connect ou équivalent en acier galvanisé C1 T porteurs de 3,7 m suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables, entretoises de 1,2 m ou 1,8 m tous les 600 mm et entretoises de 0,6 m. Les panneaux seront en laine de verre de forte densité, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre blanc imprégné de peinture. Performances acoustiques : Le plafond sera de classe d'absorption acoustique A, aura un coefficient aw de 0,90. Accessibilité : les panneaux sont démontables Entretien : Le plafond pourra être dépoussiéré à l'aspirateur. Rendement lumineux : Le plafond de couleur blanc 500 aura un coefficient de réflexion de la lumière de 83%. Résistance à l'humidité : Le plafond, testé selon l'ISO 4611, reste 100% stable en permanence sans flèche ni déformation, ni dégradation, dans un milieu contenant jusqu'à 95% d'humidité relative à 30° C. Réaction au feu : A2-s1, d0. Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils porteurs Connect ou équivalent conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203/ DTU 58.1 et aux schémas de montage du fabricant. Equilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation. -profilés porteurs fixés sous le plancher bois au rez de chaussée et sous la charpente bois au R+1, les fixations seront adaptées au support, compris toutes ossatures complémentaires nécessaires. La finition en rive se fera à l'aide d'une cornière de couleur au choix de l'architecte. Ces plafonds seront facilement démontables afin de permettre une visite facile des cheminements des différents fluides. L'entreprise inclura dans ses prix unitaires toutes les sujétions pour découpes, encastrement de luminaires, passage de tuyauteries, etc. ainsi que le remplacement éventuel de certains éléments.
4.10.1	Faux plafonds horizontaux en dalles 600/600 acoustique
	<i>Localisation</i> : -attente 1, cabinet 1, accueil, secrétariat.
4.10.2	Faux plafonds horizontaux en dalles 600/600 acoustique sous rampant
	<i>Localisation</i> : -cabinet 2.

Code	Désignation
4.11	<u>ISOLATION THERMIQUE</u>
4.11.1	Isolation thermique rapportée sous plancher Mise en place sous plancher d'un isolant de type laine minérale d'une épaisseur de 40 mm avec une valeur mini R = 1.00 m²C/W. Localisation : -attente 2 sur plafond.
4.11.2	Isolation thermique sous rampants Ossature métallique de maintien. Laine de verre en couche, munie d'un pare vapeur, inclus, chutes, coupes, recouvrements. Ep.mini 200 mm. R = 5.00 m²C/W minimum. Localisation : -cabinet 2.
4.12	<u>DIVERS</u>
4.12.1	Gaines techniques Réalisées selon un système répondant à un avis technique en vigueur au moment des travaux. Fourniture et pose comprenant : . ossature métallique en acier galvanisé constituée de rails et de montants simples ou doubles dos à dos, implantation suivant cas. . parement constitué d'une plaque standard type BA 13 visée du côté intérieur de l'ossature, de panneaux semi-rigides de laine minérale de 45 mm d'épaisseur disposés entre les montants et de 2 plaques de plâtre haute dureté type BA 13 vissées du côté extérieur de la gaine. Traitement des joints par bandes et enduit. Mise en oeuvre conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et aux recommandations du fabricant. Compris protection des pieds des cloisons en milieu humide par un profilé plastique rigide PPR. Compris protection des angles saillants par bandes armées collées. CF/PF : 1 heure Isolation acoustique R = 42 dB(A) Localisation : -chutes provenant du R+1.
4.12.2	Caisson d'habillage de gaines horizontales et verticales - CF 1 H Réalisés avec le système comprenant : . ossature métallique en acier galvanisé (cornières, fourrures, appuis intermédiaires, etc...) fixée au plafond . plaques de plâtre BA 25 M0 ép. vissée sur l'ossature ci-dessus, Traitement des joints par bandes et enduit. 2 couches de peinture acrylique. Mis en œuvre conforme au DTU 25.41, aux recommandations du fabricant. Compris protection des angles saillants par bandes armées collées ou baguettes d'angles métalliques. Localisation : -pour encoffrement ponctuel de canalisations suite à l'intervention des lots techniques.
4.12.3	Caisson d'habillage de gaine VMC CF 1 H Réalisés avec le système comprenant : . ossature métallique en acier galvanisé (cornières, fourrures, appuis intermédiaires, etc...) fixée au plafond . plaques de plâtre BA 15 M1 ép. vissée sur l'ossature ci-dessus, Traitement des joints par bandes et enduit. Mis en œuvre conforme au DTU 25.41, aux recommandations du fabricant. Compris protection des angles saillants par bandes armées collées ou baguettes d'angles métalliques. Localisation : -pour encoffrement de gaines suite à l'intervention des lots techniques.
4.12.4	Plus-value pour protection contre l'humidité Remplacement de la plaque de plâtre par une plaque hydro. Réalisation d'une protection pied d'ouvrage conforme aux locaux à forte hygrométrie EB+/EC. Localisation : -cloisons neuves pour tous les parements situés dans les locaux classés humides.
4.13	<u>PEINTURE SUR BOISERIES</u>
4.13.1	Qualité de finition commune à tous les subjectiles, suivant DTU en vigueur (59.1) : COURANTE
4.13.1	Sur portes prépeintes

Code	Désignation
	<p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, . 1 couche d'impression, . 2 couches de peinture finition satinée, . peinture des ferrures et rechapissage. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -toutes les portes.</p>
4.13.2	<p>Sur bois brut neuf intérieur</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, . 1 couche d'impression, . 2 couches de peinture finition satinée, . peinture des ferrures et rechapissage. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -tous les ouvrages en bois livrés bruts: .huisseries, coffres, poteaux, etc....</p>
4.13.3	<p>Sur bois existant intérieur</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, lessivage, ponçage, rebouchage, . 1 couche d'impression, . 2 couches de peinture finition satinée, Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -garde-corps escalier.</p>
4.13.4	<p>Sur bois brut neuf extérieur</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, . 1 couche d'impression, . 2 couches de peinture microporeuse finition satinée, . peinture des ferrures et rechapissage. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -tous les ouvrages en bois livrés bruts: .menuiseries sur rue, .volet façade sur terrasse.</p>
4.13.5	<p>Lasure sur bois brut</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires ponçage, . 3 couches de lasure coloré de teinte au choix de l'architecte, finition satinée, . peinture des ferrures et rechapissage. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -menuiseries intérieures massives en bois exotique.</p>
4.13.6	<p>Lasure sur bois brut existant charpente</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires, grattage, brossage, ponçage, lessivage, . 3 couches de lasure coloré de teinte au choix de l'architecte, finition satinée, . peinture des ferrures et rechapissage. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -poutres et charpente apparente.</p>
4.14	<p><u>PEINTURE SUR METAL</u></p> <p>Qualité de finition commune à tous les subjectiles, suivant DTU en vigueur (59.1) : COURANTE</p>

Code	Désignation
4.14.1	<p>Peinture sur ouvrages métalliques neufs livrés avec une couche d'antirouille</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">. travaux préparatoires suivant support,. retouche d'antirouille,. 2 couches de peinture finition satinée. <p>Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -dauphins fonte.</p>
4.15	<p><u>PEINTURE SUR TUYAUTERIES</u></p> <p>Qualité de finition commune à tous les subjectiles, suivant DTU en vigueur (59.1) : COURANTE</p>
4.15.1	<p>Peinture sur canalisations apparentes neuves</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">. travaux préparatoires suivant support,. 1 couche d'impression,. 2 couches de peinture finition brillante. <p>Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : . canalisations EF et EC . canalisations EV et EU.</p>
4.16	<p><u>PEINTURE SUR PVC</u></p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">. travaux préparatoires suivant support,. 1 couche d'impression,. 2 couches de peinture finition brillante. <p>Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p>
4.16.1	<p>Peinture intérieure</p> <p>Localisation : -tuyaux d'évacuations intérieur apparents.</p>
4.17	<p><u>PEINTURE SUR PLAFONDS (T.V.A. : 20%)</u></p> <p>Qualité de finition commune à tous les subjectiles, suivant DTU en vigueur (59.1) : B</p>
4.17.1	<p>Peinture sur lambris existant rampants</p> <p>Application sur support bois vernis. Mise en peinture comprenant :</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">-travaux préparatoires suivant support,ponçage, lessivage,-1 couche d'impression et 1 couche de peinture satinée. <p>Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -R+1 attente,rgt,cabinets 3-4.</p>
4.17.2	<p>Peinture sur plafonds plâtre neufs</p> <p>Application sur support plaques de plâtre avec joints traités.</p> <p>Mise en peinture comprenant :</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">-travaux préparatoires suivant support,-2 couches de peinture satinée. <p>Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -tous les plafonds et jouées, caissons.</p>

Code	Désignation
4.18	<p><u>PEINTURE SUR PAROIS</u></p>
4.18.1	<p>Préparation sur parois existantes</p> <p>Démolition d'ouvrages divers sur parois plinthes, baguettes, tasseaux, pattes, consoles, carreaux de faïences, supports de rayonnages, rideaux, miroirs, ou matériel divers fixés sur les parements muraux conservés y compris regarnissage des prises, rebouchage des trous, et raccords de parements au plâtre. Les murs seront mis à nu afin de permettre le ratissage. Préparation des supports, arrachage anciens revêtements, décapage de peinture, lessivage, rebouchage, ponçage. Cafleutrements en tableaux au droit des menuiseries remplacées. Bandes calicots sur fissures. Ratissage. Etat de surface des parements plan pour recevoir une toile de verre peinte.</p> <p>Localisation : -RDC - R+1 toutes les parois existantes, .inclus tableaux de baies, jouées de lucarnes.</p>
4.18.2	<p>Toile de verre peinte</p> <p>Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, . toile de verre à peindre décor au choix de l'architecte, grammage 160 grs/m², pose collée et finition par 2 couches de peinture satinée. Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art. Le classement de tenue au feu sera M1 sur support M1 et M0 sur support M0.</p> <p>Localisation : -parements muraux de tous les locaux sauf les parements revêtus de faïence.</p>
4.19	<p><u>FAIENCES</u></p>
4.19.1	<p>Traitement des parements recevant une faïence</p> <p>Fourniture et mise en oeuvre du procédé d'étanchéité liquide constitué d'un revêtement pâteux prêt à l'emploi, à base de résine synthétique en dispersion aqueuse s'appliquant au rouleau ou à la lisseuse.</p> <p>Application et mise en oeuvre suivant RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET ENQUETE TECHNIQUE. Respect de toutes les prescriptions du fabricant pour étanchéité au droit des ouvrages particuliers, fissures, angles, passage de tuyaux, joints techniques etc... Compris tous travaux accessoires et préparatoires suivant le support existant.</p> <p>Localisation : -derrière les faïences.</p>
4.19.2	<p>Carreaux de faïences</p> <p>Fourniture et pose de carreaux de faïence couleur gamme Architecture des fabricants en carreaux 25/33 cm, série Magnétic de chez DESVRES ou équivalent, 2 couleurs. Interposition de carreaux de couleurs au choix de l'architecte. Dimensions carreau 25/33 cm , collé sur supports neufs. Pose au liant colle adapté (classification) au type de support. Jointoiement de largeur 1.5 mm au coulis de ciment blanc teinté suivant choix de l'Architecte y/c joint au mastic aux différents raccordements avec les appareils sanitaires. Fourniture et pose de d'arrêt de faïences en aluminium de chez DINAC ou équivalent, épaisseur reprenant la colle et le carreau de faïences. Finition arrondie, aspect anodisé de teinte au choix de l'architecte. Coupes droites, biaises, y compris toutes sujétions d'exécution.</p> <p>Au contact des appareils sanitaires et de la faïence, avant l'exécution des joints définitifs, réalisation d'un joint étanche silicone, appliqué à la pompe.</p> <p>Localisation : -rgt plan de travail + retours sur 0.60 m ht, -plan des cabinets 1-2-3-4 + retours sur 0.60 m ht -sanitaires sur 2.10 m ht en périphérie.</p>
4.20	<p><u>SOLS EN LES</u></p> <p>Les grilles de ventilations existantes au sol seront déposées et reposées au niveau fini.</p> <p>Localisation : -tous les locaux RDC-R+1.</p>
4.20.1	<p>Préparation barrière anti-humidité pour sols souples</p> <p>Application en deux couches croisées et sablées d'une résine permettant une pose sur des supports sensibles (risques d'humidité). Procédé sous Avis Technique CSTB . Respect des nouvelles exigences du DTU 53-2 et du DTU 13-3.</p> <p>Localisation : -RDC toute la surface au sol.</p>
4.20.2	<p>Ragréage pour sols pvc U4P3 de tous les locaux sur existant</p> <p>A la charge du présent lot, préparation du support après arrachage des sols du par le lot Gros-oeuvre, grattage, enlèvement de toutes traces de ragréage et colle, dégraissage, lavage ,réalisation d'un ragréage fibré classement P3 compatible avec le revêtement de sol à poser. Traitement des fissures. De chez UZIN , SIKA CEGESOL ou équivalent références , adapté aux surfaces existantes et épaisseurs à égaliser.</p>

Code	Désignation
	<p>L'entreprise est tenu en temps utile de faire toutes observations et réserves s'il y a lieu sur l'état de propreté des supports. L'exécution des revêtements constitue l'acceptation de fait et rend seul l'entreprise responsable et l'obligera à reprendre à ses frais toutes malfaçons signalés par le Maître d'Œuvre. Compris préparation des supports existants conformément à la norme NF P 62.003 (DTU 53.2) et prescriptions du fabricant.</p> <p>Supports : parquet bois, béton, carrelage.</p> <p>Localisation : -RDC-R+1 pour les locaux situés dans l'existant.</p>
4.20.3	<p>Ragréage pour sols pvc U4P3 de tous les locaux sur neuf</p> <p>Support: -plancher béton surfacé livré au niveau -0.02 par le lot Gros-Oeuvre.</p> <p>Réalisation d'un ragréage du sol au moyen d'un produit compatible avec le revêtement préconisé permettant de réaliser un ragréage autolissant à séchage rapide pour un emploi en sol intérieur, dans les locaux classés P3. Produit composé de liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spéciaux.</p> <p>Localisation : -RDC extension.</p>
4.20.4	<p>Revêtement pvc U4 P3 E2/3 C2 en lés</p> <p>Le revêtement de sol sera un revêtement PVC calandré-pressé, non chargé, groupe T d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY MATIERES COMPACT 43 ou équivalent. Il est constitué d'un décor dans la masse, sans couche d'usure transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre. Il sera composé de 7 % de matières minérales, de 33% de matières inépuisables. Il utilisera 100% de recyclés contrôlés. Il sera exempt de métaux lourds et de CMR 1 & 2. Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné sont < 100 µg / m³. La couche d'usure dans la masse aura une épaisseur 50 % supérieure à l'exigence CSTB dans le classement choisi : 0,87 mm en U3 et 0,97 mm en U4. Il aura un classement U4P3E2/3C2 certifié NF UPEC. Il sera doté d'un traitement d'une épaisseur minimum de 25µm, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du matériau. Il comportera un traitement fongistatique et bactériostatique. Il apportera un niveau d'isolation acoustique de 6 dB. Décor et teintes au choix de l'architecte dans la gamme.</p> <p>Important : ne jamais utiliser d'embouts de chaise ou de mobilier en caoutchouc noir (migration indélébile des huiles noires du caoutchouc) ; utiliser exclusivement des embouts en PVC ou en polyéthylène.</p> <p>Fourniture et pose collée avec une émulsion acrylique conformément aux prescriptions du fabricant. Joints soudés à chaud. Travaux comprenant également toutes coupes, découpes, arasements, nettoyage et sujétions. Mise en oeuvre réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 62-203 de mai 1993 (DTU 53.2).</p> <p>Classement au feu : M3</p> <p>Localisation : -pour tous les locaux suivant ragréage.</p>
4.20.5	<p>Tapis essuie pieds 0.90/0.60</p> <p>Façon de réservation et ragréage. Fourniture et pose de tapis brosse qualité trafic intense dans un cadre cornière laiton. Type ultrafin avec des bandes de REPS gros denier.</p> <p>Localisation : -entrées.</p>
4.20.6	<p>Marche complète</p> <p>Arrachage de sol existant, préparation de la surface existante, ragréage.</p> <p>Revêtement de sol PVC acoustique U4P3 pour habillage de marches d'escalier en lés. Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié NF UPEC.A+ : 17 dB en lés de 1,01 m classé U4 P3 E2 C2 type Marche Complète conçu pour revêtir les escaliers intérieurs en continuité. Son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,08 mm. Il sera doté d'une couche d'usure avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcé. Il favorisera l'accessibilité aux handicapés conformément à la réglementation. Le nez de marche spécialement étudié, intégré dans la structure du revêtement, sera d'une couleur différente permettant un contraste visible minimum de 30 % et assurant la sécurité des utilisateurs. La première et dernière contremarche de chaque volée d'escalier seront de teinte différente des autres marches. Le produit conçu et fabriqué en France bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane réduisant l'utilisation de détergent supprimant toute métallisation et évitant les entretiens par méthode spray et conférant une excellente résistance aux tâches. Mise en œuvre à réaliser conformément aux prescriptions de la norme NF P 62-203 (DTU 53.2).</p> <p>NOTA: -une attention particulière sera apportée au collage du revêtement sur les bords de marches afin d'empêcher tous décollements ultérieurs.</p> <p>Localisation : -l'escalier rez de chaussée/r+1.</p>

Code	Désignation
4.20.7	<p>Appel de vigilance fourniture et pose</p> <p>Au sommet de chaque volée d'escalier, à 50 cm de la première ou de la dernière marche, un revêtement de sol en léger relief sera installé pour l'éveil à la vigilance des personnes handicapées de la vue.</p> <p>Zone d'éveil : longueur = 800mm / largeur = 420mm / épaisseur de semelle = 2 à 2.5 mm. Plot : calotte sphérique de 25mm à la base - épaisseur = 5 à 5.5mm avec témoins d'usure. Semelle : Rayon de courbure des angles de 20 mm - chanfrein de 3 mm. Respect des spécifications de la norme NFP-98351. Matière : caoutchouc renforcé de charges minérales ne contenant aucune matière première nocive pour l'homme et l'environnement. Classé feu M2 sécurité des lieux publics. Sa résistance à l'usure, son abrasion, son poinçonnement rémanent et ses propriétés de résistance mécanique sont conformes aux normes européennes EN 12199 (trafic intense industriel).</p> <p>Localisation : -escalier.</p>
4.21	<p><u>RAVALEMENT FACADE SUR RUE</u></p> <p>Système de façades de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent.</p> <p>Toutes les façades à peindre sont considérées exposées. Le support existant est du type enduit mortier avec peinture. Les teintes seront au choix du concepteur dans la gamme offerte par le fabricant. L'entrepreneur du présent corps d'état prévoira dans offre de prix tout panachage de teintes différentes, Application et mise en œuvre, suivant normes et règles fournies par le fabricant sur parties courantes et tableaux. L'entreprise fera obligatoirement réalisée une préconisation par le fournisseur de peinture.</p> <p>La valeur de l'échafaudage est réputée inclus aux prix unitaires.</p> <p>Le revêtement de façades mis en œuvre devra assurer les fonctions: -être autolavable, -décoration des parements muraux. Le présent corps d'état doit des raccords d'enduit mortier. Les façades seront couvertes par une garantie de 10 ans avec bonne tenue aux eaux de ruissellement sur fissures présentes ou à venir jusqu'à 0.50 de mm au minimum. Les travaux seront réalisés en qualité soignée. Les parties à risques (raccords divers, chainage...) recevront une attention particulière. Les teintes seront au choix des concepteurs dans la gamme offerte par le fabricant en tenant compte des particularités dues à l'ensoleillement. Les peintures seront additionnées d'éléments fongicides en quantité suffisante afin d'empêcher toute contamination par des micro-organismes sur les parements.</p> <p>RECOMMANDATIONS GENERALES</p> <p>Réviser et rénover, si nécessaire, les joints de liaison entre les maçonneries et les bâtis dormants de menuiserie. En zone exposée les teintes sombres (coefficient d'absorption du rayonnement solaire est supérieur à 0,7) sont à proscrire sur tous supports</p> <p>Exécutions des travaux de peintures - Conditions minimales d'intervention En travaux extérieurs la température ambiante ainsi que celle du subjectile ne devront pas être inférieures à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité. Surface de référence pour ouvrage témoin</p> <p>A l'origine des travaux de peinture. il est procédé à l'exécution de surfaces de référence qui doivent être approuvées par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Réfection de façades par revêtement d'imperméabilité - Les joints de gros œuvre existants ou les fissures déjà traitées doivent être refaits (joints de retrait-dilatation. joints de tassement. joints d'acrotère, etc. ...). - Le revêtement de façade est descendu jusqu'à la coupure de capillarité telle que prévue dans la norme NF D.T.U. 20.1 dans le cas où elle existerait. Dans le cas contraire le revêtement est arrêté au minimum à 0,25 m au-dessus du sol (terre, dallage, trottoir...). Il sera éventuellement remplacé par 2 couches de peinture film mince mat (classe D2). - Les points singuliers doivent être traités de façon que l'eau ne puisse pas pénétrer dans la paroi revêtue, ni cheminer dans le plan d'adhérence du revêtement.</p> <p>PREPARATIONS:</p> <p>Enduit hydraulique au mortier de ciment brut à recouvrir par un système I</p> <p>Sous réserve des résultats de son étude: . Vérifier la cohésion et l'adhérence de l'enduit par sondage sur l'ensemble des surfaces. . Eliminer toutes les parties pulvérulentes, les projections et salissures, . Piocher toutes les parties dégradées, non adhérentes et soufflées, . Reprendre les parties dégagées avec un mortier de liant hydraulique ou avec un mortier de réparation prédosé, . Contrôler l'adhérence et l'insensibilité à l'eau du revêtement (test d'adhérence humide), . Traiter les fissures et les joints, si existants ; les joints de gros œuvre et/ou les fissures déjà traitées doivent être refaits,</p>

Code	Désignation
	<p>. Laver au nettoyeur haute pression et laisser sécher (humidité du support inférieure a 5 % avant mise en peinture), . Restructurer à l'identique les parties mises à nu avec un revêtement de même type (laisser sécher).</p> <p>Reprise de maçonneries . Reprendre toutes les parties abîmées (lézardes, épaufures, zones d'enduit pique, friable ou soufflé, etc.) selon les règles éditées par le DTU 26/1, norme NF 15201.</p> <p>Nettoyant façade . Appliquer un nettoyant façades au pulvérisateur, à la brosse ou au rouleau . Rincer au nettoyeur haute pression. . Appliquer un antimousse</p> <p>SYSTEME CLASSE I2 (A3) au minimum : revêtement adapté au traitement de fissures ne dépassant pas 0,5 mm 1 couche d'impression + 1 couche intermédiaire + 1 couche de finition Préconisation à faire établir par l'entreprise.</p>
4.21.1	<p>Ravalement de la façade sur rue <i>Localisation</i> : -toute surface inclus tableaux de baies et jouées de lucarnes,</p>
4.21.2	<p>Sur bois brut existant extérieur Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR < 18 %), sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, écaillage, grattage, lessivage, rebouchage, ponçage . 1 couche d'impression, . 2 couches de peinture microporeuse finition satinée, . peinture des ferrures et rechargement. Les travaux préparatoires et la mise en œuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p><i>Localisation</i> : -débord de toit, -fronton de lucarnes.</p>
4.21.3	<p>Peinture des persiennes métalliques Reprise des persiennes déposées par le corps d'état menuiserie bois, transport en atelier. Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, décapage, lessivage, . couche de peinture de protection antirouille, . 2 couches de peinture finition laque brillante, . protections, . remise au menuisier, . retouches après pose. Les travaux préparatoires et la mise en œuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p><i>Localisation</i> : -menuiseries rez de chaussée sur rue, 3 faces pour 2.</p>
4.21.4	<p>Peinture des persiennes bois Reprise des persiennes déposées par le corps d'état menuiserie bois, transport en atelier. Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application. Travaux comprenant : . travaux préparatoires suivant support, décapage, lessivage, . couche de peinture d'impression, . 2 couches de peinture finition laque brillante, . protections, . remise au menuisier, . retouches après pose. Les travaux préparatoires et la mise en œuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p><i>Localisation</i> : -menuiseries R+1 sur rue, 3 faces pour 2.</p>
4.21.5	<p>Peinture sur ouvrages métalliques existants</p>

Code	Désignation
	<p>Préparation des fonds existants comprenant: -déroutillage, brossage, lessivage fort, ponçage, -couche de peinture anti-rouille, Les supports devront être conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs, sains, cohérents et propre à l'application.</p> <p>Travaux comprenant : .2 couches de peinture finition satinée. Les travaux préparatoires et la mise en œuvre seront conformes aux Normes & DTU en vigueur (59.1) et aux règles de l'art.</p> <p>Localisation : -tous les ouvrages existants en façades: .tuyaux de descente et dauphins, .garde-corps, .main courante.</p>
4.21.6	<p>Peinture antidérapante</p> <p>Application de peinture époxy bi-composants avec charge antidérapante assurant une très grande dureté et haute résistance chimique. Utilisation extérieure. 1 pot de peinture antidérapante)et 1 pot de réactif à mélanger sous agitation constante. Aspect du film sec : satiné / brillant.</p> <p>Localisation : -escalier extérieur toutes faces et seuil, teinte vive sur première et dernière contremarche pour contraste visuel.</p>
4.21.7	<p>Appel de vigilance</p> <p>Au départ et au sommet de chaque volée d'escalier, à 50 cm de la première ou de la dernière marche, un revêtement de sol en léger relief sera installé pour l'éveil à la vigilance des personnes handicapées de la vue.</p> <p>Zone d'éveil : longueur = 800mm / largeur = 420mm / épaisseur de semelle = 7 mm. Plot : calotte sphérique de 25mm à la base - épaisseur = 5 à 5.5mm avec témoins d'usure. Respect des spécifications de la norme NFP-98351. Matière : résine méthacrylate. Pose par collage à la colle adaptée compris préparation du support en tenant compte qu'il s'agit de travaux extérieurs.</p> <p>Localisation : -arrivée d'escalier.</p>
4.22	<p><u>NETTOYAGE SOIGNE DES LOCAUX</u></p> <p>la présente partie devra le nettoyage complet des locaux pour une utilisation des locaux sans intervention complémentaire.</p> <p>L'attention de l'entrepreneur du présent lot est particulièrement attirée sur la qualité des travaux de nettoyage qui devra être soignée et parfaite. Il ne sera toléré aucune tâche, souillure, rayure, etc... Les nettoyages intéressent toutes les parties apparentes : . sols, carrelages, revêtements collés, etc.... . revêtements muraux, papiers, peinture, etc... . menuiseries extérieures et intérieures, . quincaillerie, vitrerie, . appareils sanitaires et robinetteries, . appareils électriques, . etc....</p> <p>Sont compris dans les nettoyages, le balayage et l'évacuation des déchets résultants des nettoyages eux-mêmes. Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, de plâtre, de ciment, les films de mortier, etc...</p> <p>Les produits employés (solvants, décapants, etc...), les procédés de mise en oeuvre (grattage, ponçage, etc...) devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, satiné, etc...). Dans tous les cas, il y aura lieu de se référer pour les nettoyages, aux indications données par les fabricants intéressés. Il est précisé à l'entrepreneur du présent lot qu'il sera prévu un nettoyage de finition avant la pré-réception et avant la réception.</p>
4.22.1	<p>Forfait</p>

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage

Signature et cachet de l'Entrepreneur